

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 2e/54-06
Séance du 02 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 6 JUIN 2006


Convention de financement du Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Alsace (CEEI) pour l'année 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 € au CEEI pour l'année 2006,
- ❖ Autorise le prélèvement du montant correspondant sur l'enveloppe 9713, chapitre 65, nature 6574, fonction 93 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec le CEEI.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet - 6 JUIN 2006
Publication - 9 JUIN 2006
Pour le Conseil Général
par délégation

Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions